

Projet éolien de Marcillac-Lanville

Les zooms ABO Wind

Juillet 2022

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Marcillac-Lanville est en cours d'instruction par les services de l'état. Il fera l'objet d'une enquête publique dans les prochains mois. ABO Wind souhaite que la population concernée par le futur parc éolien puisse disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux et spécificités de ce projet. Notre volonté est d'informer de manière complète et factuelle sur un ensemble de thèmes ayant trait au développement d'un projet éolien, et aux divers enjeux soulevés à l'échelle du territoire. C'est l'objet de cet imprimé, le deuxième d'une série de cinq zooms que vous pourrez retrouver sur la page internet du projet :



www.abo-wind.com/fr > La société
> A propos d'ABO Wind > Nos projets
> Nouvelle-Aquitaine > Nos projets en Charente
> Projet éolien de Marcillac-Lanville

Des questions ?

Contactez le responsable du projet. Ses coordonnées se trouvent au verso.

Zoom 2 : L'éolien et le paysage

Le paysage est l'expression dynamique d'un territoire et de la perception que les populations en ont. Dans nos campagnes, nous nous sommes habitués aux châteaux d'eau ou aux lignes à haute-tension qui sont nécessaires pour soutenir notre vie quotidienne.

L'éolien par rapport à d'autres édifices dans nos campagnes



100 000 KM
De lignes à haute tension (RTE)



Env. 9 000
Eoliennes (RTE)

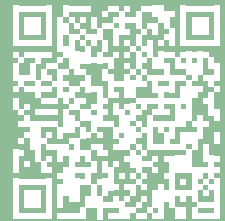


16 000
Château d'eau (AFP)

L'analyse du paysage repose sur notre culture, notre attachement au lieu, notre histoire... Les valeurs attachées au paysage sont ainsi nécessairement plurielles et évoluent aussi dans le temps. Comme le souligne le philosophe David Thoreau « *personne ne possède le paysage* », il n'est ni figé ni privatif. L'insertion d'un parc éolien dans le paysage est l'expression d'une évolution énergétique nécessaire.

Plus d'info ?

Consultez l'infographie de FEE à ce sujet :



L'analyse paysagère, à travers des éléments objectifs et subjectifs, s'attache ainsi à identifier une vision collective du territoire, véritable pilier des projets d'aménagements éoliens.

L'étude paysagère

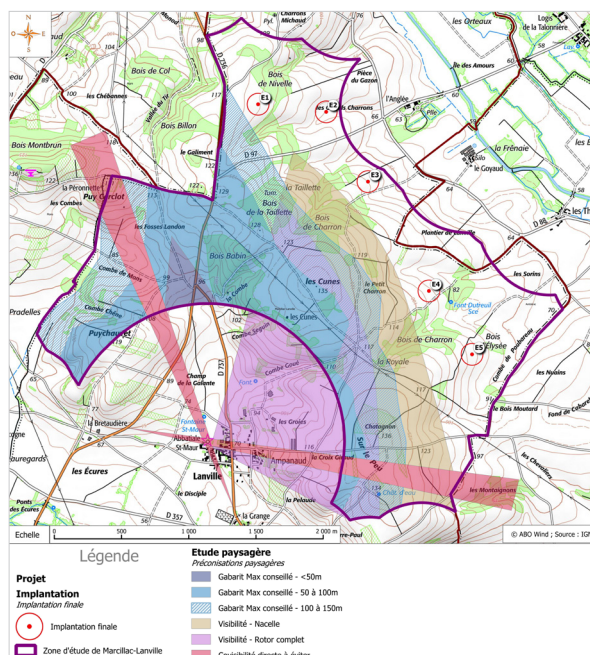
Elle doit évaluer l'état initial du site et faire une analyse des effets du projet sur les sites et paysages.

L'état initial

Il s'agit de recenser l'ensemble des sites paysagers sensibles : monuments historiques, sites classés et inscrits, belvédères, itinéraires de randonnées, curiosités touristiques, etc. Ce travail s'accompagne de sorties sur le terrain et de prises de vues afin d'apprécier les visibilités en direction de la zone du projet.

A Marcillac-Lanville, une attention particulière a été portée au Prieuré de Lanville (résultats sur la carte ci-contre).

Les éléments mis en lumière dans l'état initial servent ensuite à déterminer les sensibilités paysagères du territoire. On cherchera à placer les éoliennes pour réduire leur visibilité depuis les lieux sensibles, permettant de concilier patrimoine culturel et transition énergétique.



La distance aux habitations :

La vaste zone d'implantation du projet de Marcillac-Lanville permet de s'éloigner des habitations :

- 1097m d'Aigre
- 933m d'Aizet
- 1871m d'Ambérac
- 1528m de Lanville
- 1986m de Marcillac

Seules **3** maisons sont situées entre 625m et 787m à l'Anglée et au Goyaud, largement au-delà des 500m réglementaires.

L'analyse des effets du projet

Une fois l'implantation connue, l'analyse fine des perceptions visuelles du projet peut commencer. Elle s'appuie sur de nombreux outils comme les photomontages, les blocs diagramme, les coupes topographiques, etc. Tous ces éléments contribuent à déterminer le degré de perception et les effets du projet sur le territoire. Cette analyse prend également en compte les autres projets éoliens connus ou parcs déjà construits.

Pour le projet de Marcillac-Lanville, 57 photomontages ont été réalisés et analysés. Ils permettent de se projeter de façon réaliste tout autour du projet :

Tous les photomontages
sur une carte :



<https://bit.ly/3OUeU84>



Photomontage : Derrière le prieuré de Lanville



Photomontage : Depuis le Cimetière de Marcillac

Proposition de mesures

Une réflexion est menée pour que les ouvrages se fondent au mieux dans leur environnement. Le poste de livraison par exemple, sera couvert d'un bardage en bois :



Intégration du poste de livraison, vue depuis la D88

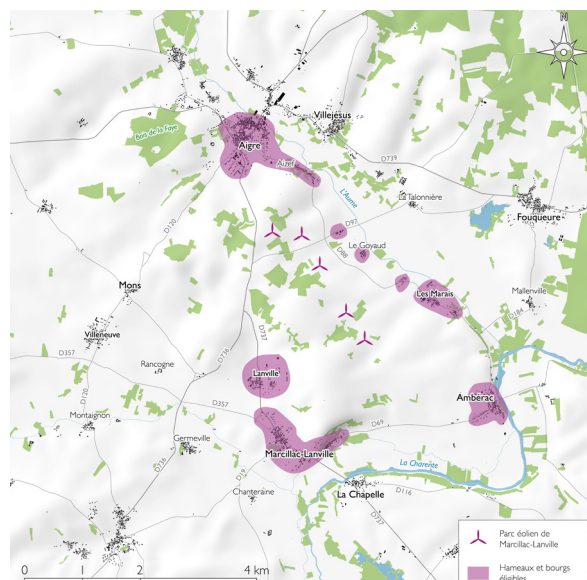
Enfin, la création d'un parc éolien peut s'accompagner de mesures d'aménagements qui permettent de limiter certaines perceptions sur le projet. Pour Marcillac-Lanville, il est prévu :

45 000 € pour planter des arbres chez les riverains qui le souhaitent :

50 000 € pour l'aménagement du prieuré de Lanville en concertation avec les élus, la population, l'office de Tourisme et l'Architecte des Bâtiments de France :

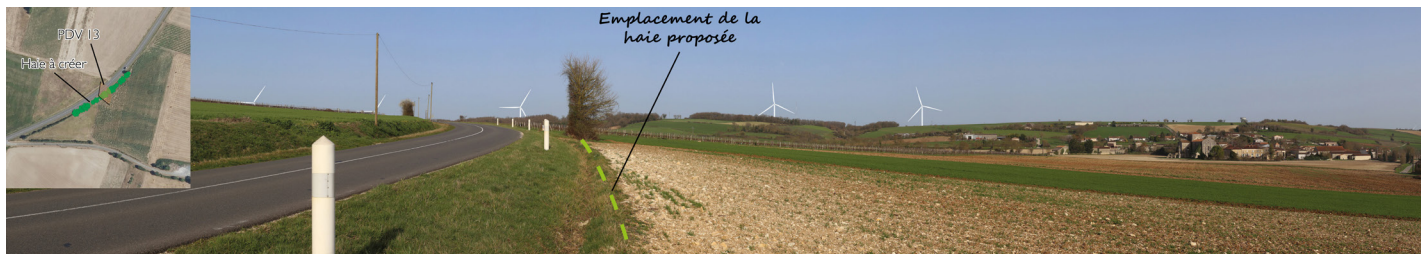


Exemple d'aménagement de la place de l'abbatiale



Hameaux prioritaires pour les plantations riverains

100 mètres de haie le long de la D736 allant de Rouillac à Aigre :



Photomontage depuis la D736 avec l'emplacement de la haie proposée

Dans le prochain zoom :

Nous aborderons les incidences potentielles d'un projet éolien sur son environnement (naturel et acoustique notamment) et de la possible conciliation entre les enjeux de transition énergétique et de préservation de cet environnement.



Valentin Pineau

Responsable de projets

2 rue du Libre Echange, 31506 Toulouse

Tel. : +33 (0)7.89.85.02.66

valentin.pineau@abo-wind.fr

**ABO
WIND**